

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi 3 mai 2021, à la Salle des Quatre-Coups, à compter de 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :  
Ginette Noël  
Jean-Guy Lapierre  
Yvon Charette  
Charles Desrochers  
Rose-Anne Lévesque

Madame la conseillère Chantal Thibault est absente.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

**2021-05-106        Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- 2.9              Dépôt du rapport financier  
2.10              1836 St-Paul Sud  
3.21.1              Soumission pour génératrice au bureau municipal, phase 2

Adoptée

**2021-05-107        Adoption des procès-verbaux 23 mars et 6 avril**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu que les modifications suivantes soient apportées :

Pour la résolution 2021-03-71 :

**2021-03-71        Travaux sur les lots de Lanexco et de la municipalité**

Attendu que la directrice générale a informé les membres du conseil des faits suivants :

Attendu que des travaux ont été constatés sur des lots de Lanexco le jeudi 11 mars 2021 par la directrice générale;

Attendu qu'une demande de vérification du propriétaire du lot 3 000 332 par Jonathan Dubé du MTQ a été demandée le vendredi 12 mars 2021, **pour le ponceau;**

Attendu que d'autres travaux ont été constatés sur les lots de Lanexco et de la municipalité le 16 mars 2021 par la directrice générale;

Attendu que des informations ont été demandées, auprès du propriétaire du lot 3 000 332, Lanexco, par la directrice générale le 17 mars et ce dernier a autorisé de bonne foi, l'accès sur sa propriété dont un droit de passage, à M Stéphane Guay qui lui a mentionné qu'il devait se rendre sur le lot qu'il avait acquis précédemment, soit le lot 3 000 343 appartenant toujours à la municipalité;

Attendu que la directrice générale a demandé un arrêt des travaux à Lanexco, considérant que l'accès au terrain de la municipalité est à partir de sa propriété et qu'il est informé de la résolution suivante :

**Attendu la résolution 2017-03-57 :**

*Attendu une demande d'acquisition des lots épars 3 000 322, 3 000 326, 3 000 332, 3 000 338 et 3 000 343;*

*Attendu que le demandeur devra obtenir un CA du MDDELCC avant toutes interventions;*

*Attendu qu'une bande boisée de 100 mètres devra être conservée entre la 117 et le début des travaux, que les milieux humides et cours d'eau devront être protégés;*

*Attendu que tout déblai devra être remblayé d'un matériau autorisé et ce, au fur et à mesure afin que le déblai ne soit plus visible;*

*En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'autoriser la vente des terrains à Lanexco Inc et que les conditions fassent parties intégrantes de l'acte notarié dont madame Nathalie Savard, directrice-générale et monsieur le maire Réjean Guay sont autorisés à signer.*

***Adoptée***

Attendu qu'à l'acte de vente publié le 21 décembre 2017 sous le numéro 23 578 117 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Abitibi, Lanexco a acquis les immeubles 3 000 338, 3 000 332 et 3 000 326 au cadastre du Québec et ce aux mêmes conditions que la résolution 2017-03-57;

Attendu que la résolution du comité multiressources consultatif est la suivante :

**Résolution 2021-04**

**Vente du lot 3 000 343 à M. Stéphane Guay**

**Considérant que** M. Guay souhaite acquérir le lot 3 000 343 à Rivière-Héva afin d'y construire un entrepôt pour la location (entreposage multiple);

**Considérant que** la municipalité de Rivière-Héva appuie cette demande;

**Considérant que** la valeur du lot 3 000 343 inscrite au rôle d'évaluation est de 10 000 \$ et que les membres du comité considèrent ce montant en deçà de sa valeur marchande;

**En conséquence,** il est résolu unanimement de recommander :

- La vente du lot 3 000 343 en faveur de M. Stéphane Guay;
- Que la MRC de La Vallée-de-l'Or fasse déterminer la valeur marchande de ce lot par un évaluateur agréé pour en déterminer le prix de vente.

**Adoptée**

Attendu que la municipalité ne peut pas vendre le lot 3 000 343 pour le moment considérant qu'il doit être réévalué à la demande du comité multiressources consultatif;

Attendu qu'une rencontre a eu lieu avec la mairesse suppléante le 17 mars avec le nouvel employé en urbanisme **et la directrice générale** pour l'informer de la situation qui concerne le fils du maire;

Attendu que la mairesse suppléante a demandé une rencontre avec le maire pour le lendemain matin, 18 mars, avec la directrice générale et le nouvel employé à l'urbanisme;

Attendu qu'une visite de terrain a été faite sans la directrice générale;

**Attendu qu'une visite sur le terrain a été faite par le maire et l'employé en urbanisme;**

Attendu qu'une conférence téléphonique a eu lieu avec M Mario Sylvain, directeur adjoint de la MRCVO, le maire, la mairesse suppléante et le nouvel employé en urbanisme, la directrice générale était absente car elle n'a pas été invitée et le dossier avait été préparé par cette dernière;

Attendu que le maire et la mairesse suppléante ont eu des informations provenant de la MRCVO;

Attendu que M Stéphane Guay n'aura pas de conséquence suite à la coupe de bois sur le terrain de la municipalité car le conseil considère que compte tenu que M Guay fera l'acquisition ultérieurement lorsque le dossier avec l'évaluation du terrain sera réglé, le conseil autorisera la vente par résolution;

Attendu que si M Guay n'acquiert pas le terrain de la municipalité, le conseil décidera si des amendes s'appliqueront;

**Attendu que si M Guay n'acquiert pas le terrain de la municipalité, des amendes s'appliqueront en conséquence et il devra y avoir une restauration du terrain même si des arbres ont été coupés;**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'avoir un écrit de la MRC avant de prendre une décision finale.

Le maire mentionne qu'il ne vote pas considérant que Stéphane Guay est son fils.

Adoptée

Et pour le procès-verbal du 6 avril 2021, à la résolution 2021-04-91, monsieur le conseiller Yvon Charette était le proposeur.

Adoptée

**2021-05-108                  Refus du maire de signer la résolution 2021-03-71**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que le maire signe ladite résolution avec les correctifs.

Adoptée

**2021-05-109                  Liste des comptes payés au cours du mois d'avril**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes tel que présentée au montant de 21 300.90 \$ du numéro de chèque C2111717 à C2111731 et du paiement direct numéro P2100046 à P2100050.

Adoptée

**2021-05-110**

**Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 73 541.81 \$ du numéro de chèque C2111732 à C2111741 et du paiement direct numéro P2100051 à P2100063.

Adoptée

**2021-05-111**

**Dépôt des dépenses salariales (élus-employés-pompiers)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'accepter le dépôt des dépenses salariales tel que présenté pour le mois de mars pour les élus, les employés et les pompiers.

Monsieur le conseiller Yvon Charette mentionne qu'il doit y avoir une vérification pour le montant de Mme Ginette Noël considérant un montant de 5.06\$ en plus.

Adoptée

**2021-05-112**

**Dépôt de l'état des revenus et des dépenses**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des revenus et des dépenses tel que présenté.

Adoptée

**2021-05-113**

**Correspondance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée :

- Société canadienne du cancer – demande de don
- Centre des services scolaires de l'Or et des Bois – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024
- Le journal de La Motte

Adoptée

**2021-05-114**

**Dépôt du rapport financier**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport financier tel que présenté par monsieur Daniel Tétreault, CPA auditeur CA.

Pour l'année 2020, au 31 décembre, un surplus de 183 177\$

Donc au 31 décembre 2020,

Un excédent de fonctionnement non affecté au montant de 348 532\$

Un excédent de fonctionnement affecté au montant de 168 159\$

Pour un total de surplus accumulé de 516 691\$

Adoptée

**2021-05-115        1836, route St-Paul Sud**

Considérant la résolution suivante adoptée le 2 novembre 2020:

**2020-11-262        1836, route St-Paul Sud**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que le propriétaire installe une clôture conforme à la réglementation et respecte les zones d'entreposage. Les modifications devront être régularisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le propriétaire devra obtenir un permis au préalable.

Adoptée

Considérant que le propriétaire n'a pas donné suite afin de corriger la situation;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'informer, par envoi recommandé, le propriétaire de la non-conformité aux règlements d'urbanisme et de l'amende qui s'y rattache.

Adoptée

**2021-05-116        Engagement d'un opérateur de niveleuse**

Considérant que la municipalité a reçu 3 candidatures et que 2 candidats se sont désistés considérant l'emploi à temps partiel;

Considérant que le candidat sera salarié, temps partiel saisonnier au taux horaire défini en séance de travail;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu que M Bertrand Guay soit embauché tel que convenu.

Adoptée

**2021-05-117        Achat d'un pneu de secours pour la niveleuse – 3 025.41\$**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'acheter un pneu de secours pour la niveleuse au montant de 3 025.41\$ taxes incluses. Le pneu sera remisé dans l'entrepôt sur une palette.

Adoptée

**2021-05-118        Achat d'une soudeuse électrique et 3 triangles**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de faire l'achat d'une soudeuse électrique au montant de 449.99\$ taxes en sus et de 3 triangles en cas de bris de la niveleuse au montant de 11.99\$ chaque taxes en sus.

Adoptée

**2021-05-119        Appel d'offre pour le contrat de déneigement**

Il est proposé par madame Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu de faire paraître un appel d'offre sur le SEAO pour le déneigement afin de connaître les prix pour 1 an, 2 ans et 5 ans.

Adoptée

**2021-05-120        Autorisation des travaux de voirie**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'autoriser les travaux de voirie pour un montant approximatif de 68 000\$. Les travaux sont les suivants :

- Avenue des Colibris - 700 mètres de gravier
- Avenue des Huards – refaire fossé et ponceaux
- Rue Beaupré – 500 mètres de gravier
- Chemin du Lac-Malartic – réparer des ponceaux
- Rue Germain – 750 mètres de gravier
- Rue Venne - refaire des fossés et des ponceaux

Adoptée

**2021-05-121        Demande de dérogation pour les îlots déstructurés – lots # 6 398 612**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'autoriser la profondeur de 60 mètres au lieu de 75 mètres considérant que lorsque les îlots ont été définis, la CPTAQ ne tenait pas compte des règlements d'urbanisme.

Adoptée

**2021-05-122        Adoption d'un projet de règlement concernant les poulaillers sur le territoire**

Attendu un avis de motion donné le 6 avril sous la résolution 2021-04-84;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'adopter un projet de règlement concernant les poulaillers sur le territoire, dont un règlement sera adopté ultérieurement.

Adoptée

**2021-05-123        Demande de M Claude Marseille**

Considérant que Gestion Immobilière La Prairie est promoteur d'un développement domiciliaire sur la rue des Pionniers, partie privée;

Considérant qu'il offre à titre gratuit le terrain 5 766 143 au cadastre du Québec pour l'aménagement d'un parc par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter ledit terrain pour l'aménagement futur d'un parc.

Adoptée

**2021-05-124**

**Demande de dérogation – Mme Lyne Vézina**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu de faire une analyse du dossier avant de rendre une réponse à Madame Vézina.

Adoptée

**2021-05-125**

**Avis de motion – projet de règlement sur les nuisances**

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre donne un avis de motion pour un projet de règlement sur les nuisances qui sera adopté ultérieurement.

Adoptée

**2021-05-126**

**Camping Lac-Fournière – demande de 10 terrains supplémentaires**

Considérant que la municipalité a un camping au Lac Fournière;

Considérant que la demande de location des terrains augmente;

Considérant que la municipalité loue présentement 17 terrains avec la vidange des eaux usées dans 2 fosses scellées;

Considérant que le conseil municipal désire avoir 10 terrains supplémentaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de mandater M Olivier Lemieux pour le projet. Advenant l'indisponibilité de M Lemieux, le conseil mandatera un autre professionnel.

Adoptée

**2021-05-127**

**Installations septiques**

Attendu que le conseil a été avisé de la loi provinciale pour les installations septiques;

Attendu que le conseil maintient sa décision de ne pas respecter la loi provinciale et d'autoriser le changement d'une fosse et d'un champ d'épuration classique par un champ d'épuration classique et au même endroit;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de maintenir leur décision.

Adoptée

**2021-05-128**

**Demande d'augmentation des coûts pour le BEX pour service professionnel**

Considérant que le dossier du BEX, bail exclusif, de la municipalité a été remis à Me Martin Bouffard pour le finaliser avec la CPTAQ;

Considérant qu'une agronome, un technicien forestier et un opérateur de machinerie sont nécessaires pour le dossier de l'agronome;

Considérant tous ces coûts pour régler le dossier avec la CPTAQ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de charger 0.10\$ la tonne pour tous les utilisateurs du BEX et ce, à compter de ce jour.

Adoptée

**2021-05-129        Assurance collective Mme Johanne Gauthier**

Il est proposé par madame Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu que Mme Johanne Gauthier bénéficie des assurances collectives à compter du 3 août 2021.

Adoptée

**2021-05-130        Supervision du réseau d'aqueduc**

Considérant que Nordik'eau ne pouvait plus faire la supervision du réseau d'aqueduc;

Considérant que le laboratoire H2lab est accrédité pour le prélèvement et les analyses;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de mandater Norinfra pour la supervision du réseau d'aqueduc.

Adoptée

**2021-05-131        Appel d'offre pour la vidange des fosses septiques**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de préparer un appel d'offre sur SEAO pour 2 ans soit 2022-2023 et 4 ans 2022-2023 et 2024-2025.

Adoptée

**2021-05-132        Traitement des insectes – Parc municipal et HLM**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu, considérant le refus de monsieur le conseiller Yvon Charette, de faire traiter pour les moustiques le parc municipal et le HLM.

Adoptée

**2021-05-133        HLM – cotisation Rivière-Héva 2020 de 3 686\$**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de payer le déficit faisant suite à la fusion du Berceau de l'Abitibi.

Adoptée

**2021-05-134        Projet HLM – achat d'un foyer – 6 chaises – 2 bacs à jardin et installation d'une table de pique-nique**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de faire l'achat d'un foyer au montant de 569.13\$ taxes incluses chez Ferblanterie Lionel Bertrand, 2 bacs à jardin à 95\$ chacun de Mme Marcelle

Boulanger, une table de pique-nique fournie par la municipalité et 6 chaises à acheter ultérieurement.

Adoptée

**2021-05-135      Stantec – analyse du système d'aqueduc – balancement hydraulique**

Considérant le projet d'aqueduc en 2009;

Considérant le raccordement de l'aqueduc à certains autres endroits;

Considérant le prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de St-Paul Nord;

Considérant un projet de développement domiciliaire sur la rue du Parc;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de mandater Stantec pour un balancement hydraulique au montant de 14 800\$ taxes en sus, qui comprend :

- Démarrage et collecte des données
- Analyse des données et calcul des besoins en eau
- Validation de la capacité des installations de prélèvement d'eau potable
- Modélisation préliminaire
- Visite des lieux et essais débit/pression (incluant dépenses)
- Interprétation des essais et calibration du modèle
- Simulations et évaluation du niveau de service actuel pour les conditions Qmoy, Qmax, Qpointe
- Analyse des scénarios et élaboration de la solution
- Rapport préliminaire
- Présentation du rapport
- Rapport final

Adoptée

**2021-05-136      Propane pour génératrice**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'accepter la soumission de Propane Élite au montant de 2 184.53\$ pour le raccordement du gaz propane pour la génératrice 20 KW au centre communautaire. Ce montant inclus la tuyauterie souterraine de polypropylène, les raccords spéciaux, les régulateurs et la main-d'œuvre. Une tranchée d'une largeur de 12 pouces et d'une profondeur de 24 pouces entre le réservoir et la génératrice devra être faite par le client avant le début des travaux.

Adoptée

**2021-05-137      Bureau municipal – demande de soumission génératrice phase 2**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu que monsieur le maire demande une soumission à Roger Bernier Électrique pour une génératrice au bureau municipal, ce qui fera partie de la phase 2.

Adoptée

**2021-05-138            Alarme Val d'Or – problème de communication**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'acheter un communicateur cellulaire et de le faire installer pour régler les problèmes de communication avec la station de pompage de l'aqueduc et de la maison des jeunes, au montant de 293.19\$.

Adoptée

**2021-05-139            Dimensions des servitudes**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de remettre ce dossier en juin pour les servitudes de la virée sur le chemin du Lac-Malartic, le parc du Sentier de la nature et le terrain du développement domiciliaire.

Adoptée

**DIVERS**

**Compte rendu des dossiers des élus**

Chacun des élus fait un compte rendu des dossiers étant sous sa responsabilité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Ginette Chabot s'adresse au conseil considérant qu'elle a eu une rencontre avec des représentants du futur projet adjacent à sa propriété et qu'un chemin fait aussi le tour de sa propriété.

Le conseil lui répond qu'il n'est pas au courant du projet considérant que c'est un projet privé et non municipal.

Monsieur Robert Paquin s'adresse au conseil et qui fait suite à la réunion du 23 mars et veut savoir pourquoi la directrice générale de la municipalité n'a pas été invitée à la visite du terrain étant donné qu'elle avait préparé le dossier.

La mairesse suppléante Ginette Noël répond qu'elle n'y a pas pensé du tout, on a un gars d'urbanisme et elle est embarquée avec le maire et ont attendu 20 minutes sur le terrain l'urbaniste, elle n'y a pas pensé du tout et ne pensait pas qu'il fallait que le bureau suive.

Le maire répond qu'il n'y a pas pensé non plus et demande à la directrice : tu y avais déjà été quand tu as fait l'arrêt des travaux? La directrice de lui répéter la question de M Robert Paquin.

**2021-05-140**      **Levée**

À 19h58, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit levée.

Adoptée

---

Nathalie Savard  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

---

Réjean Guay  
Maire